

[s] que pour [θ]. L'énergie que nous considérons ici est l'énergie de l'articulation en général, une énergie mal localisable, celle par exemple qui semble distinguer *acheter*, avec [ʃ], de *à jeter* où, devant le [t] sourd, [ʒ] ne se distingue guère de [ʃ] que par la moindre énergie de son articulation.

Cette énergie généralisée, une fois mise en branle, n'est pas aisément démobilisable. C'est pourquoi elle est relativement peu employée pour distinguer un son d'un autre et on la réserve pour donner du relief à une syllabe par mot. A cette mise en valeur, qu'on désigne comme l'accent, peuvent contribuer, comme on le verra ci-dessous, 3-31, outre l'énergie articulatoire (angl. *stress*), la durée de la voyelle et ce qui la suit dans la syllabe et certains mouvements de la courbe mélodique du discours (angl. *pitch*).

3

L'analyse phonologique

I. Fonctions des éléments phoniques

3-1. Trois fonctions fondamentales

L'analyse phonologique vise à identifier les éléments phoniques d'une langue et à les classer selon leur fonction dans cette langue. Leur fonction est distinctive, ou oppositive, lorsqu'ils contribuent à identifier, en un point de la chaîne parlée, un signe par opposition à tous les autres signes qui auraient pu figurer au même point si le message avait été différent : dans l'énoncé *c'est une bonne bière*, le signe *bière* /bier/ est identifié comme tel par ses quatre phonèmes successifs, chacun d'eux jouant son rôle par le fait qu'il est distinct de tous les autres phonèmes qui pourraient figurer dans ce contexte. Mais à côté de cette fonction phonologique essentielle, les éléments phoniques d'une langue peuvent assumer des fonctions contrastives lorsqu'ils contribuent à faciliter, pour l'auditeur, l'analyse de l'énoncé en unités successives. C'est ce que fait l'accent en général et tout particulièrement dans une langue comme le tchèque où il se trouve régulièrement sur la première syllabe de chaque mot. C'est ce que fait aussi le

phonème /h/ de l'anglais qui joint à sa fonction distinctive (*hill* distinct de *ill*, *pill*, *bill*, etc.) une fonction de démarcation, puisque, dans cette langue, /h/ ne saurait, dans le vocabulaire traditionnel, apparaître qu'à l'initiale d'un monème. Une autre fonction phonologique est la fonction expressive qui est celle qui renseigne l'auditeur sur l'état d'esprit du locuteur sans que celui-ci ait recours, pour cette fin, au schéma de la double articulation. C'est ainsi qu'en français, un allongement et un renforcement du /p/ d'impossible dans cet enfant est impossible peut être interprété comme l'indication d'une irritation réelle ou feinte.

3-2. Traits caractéristiques non fonctionnels

On ne parle de fonction des éléments phoniques que dans la mesure où ceux-ci résultent d'un choix du locuteur. Mais on doit signaler l'existence de traits phoniques qui renseignent autrui, que celui qui parle le veuille ou non, sur sa personnalité, sa place dans la société ou sa région d'origine, et qui ont droit de figurer dans une description phonologique dans la mesure où ils n'ont ces valeurs que dans une communauté linguistique particulière : en français, par exemple, il serait bon de signaler l'existence pour le phonème /r/ de deux variantes principales, l'une dite « *grasseyée* » propre aux milieux urbains, et l'autre dite « *roulée* » encore très répandue dans les campagnes, bien qu'en régression. Il ne saurait, bien entendu, être question de signaler dans une description phonologique que les hommes parlent avec un timbre plus grave que celui des femmes, puisque ceci correspond à des différences somatiques universelles et ne caractérise pas en propre une communauté particulière. Mais lorsque, dans certaines langues de l'Asie du Nord-Est, on constate qu'un même phonème noté /c/ se réalise comme [tʃ] chez les hommes et comme [ts] chez les femmes, on ne saurait passer ce fait sous silence, puisque dans telle autre langue, en italien par exemple, hommes et femmes s'entendent pour prononcer [tʃ] à l'initiale de *cinque* et [ts] à celle de *zucchero*.

3-3. Réalité physique et fonction linguistique

Le même trait phonique peut exercer une certaine fonction dans une langue, et avoir une valeur toute différente dans une autre langue : la fermeture glottale qui, en arabe d'Égypte par exemple, est un phonème, n'a, en allemand, aucune valeur distinctive, mais bien une valeur contrastive en ce qu'elle indique le début des radicaux à initiale vocalique : dans *verachten*, de *ver-* et de *achten*, une fermeture glottale sépare le -r- du -a- suivant. En hottentot et en boschiman existe à titre de phonème le clic qui, répété, sert en français à signaler une légère irritation et se note, selon les auteurs, *taratata* ou *tststs*, c'est-à-dire que les langues de l'Afrique du Sud attribuent une fonction distinctive à ce qui a, en français, valeur expressive. En arabe, l'r roulé et l'r grasseyé, ce dernier noté *gh* en transcription dans le mot *Maghreb* par exemple, représentent deux phonèmes distincts, alors qu'en français l'emploi de l'un ou de l'autre n'affecte pas le sens de ce qui est dit, mais renseigne sur la personnalité du locuteur. Rien n'illustre mieux l'indépendance mutuelle de la réalité physique et de la fonction linguistique que l'usage qui est fait, dans les diverses langues, de ce qu'on appelle la hauteur mélodique. Comme nous le verrons ci-après, les degrés de hauteur et les directions de la courbe mélodique peuvent assumer une fonction distinctive lorsqu'elles s'opposent les unes aux autres comme des tons, une fonction contrastive lorsqu'elles participent à la mise en valeur accentuelle, une fonction expressive là où elles sont à considérer comme des faits d'intonation.

3-4. Deux critères en conflit : fonction et segmentation

Le linguiste s'intéresse aux faits phoniques dans la mesure où ils exercent une fonction. Aussi attend-on de l'analyse phonologique qu'elle groupe les faits qui assurent la même fonction, même s'ils sont physiquement différents, et qu'elle sépare ceux

qui ont des fonctions différentes, même s'ils sont matériellement analogues. En fait, ce principe entre en conflit avec celui d'après lequel on classe les faits phoniques selon les dimensions du segment de la chaîne dans lequel ils assument leur fonction : la montée mélodique qui permet de distinguer *il pleut ? d'il pleut* a bien fonction oppositive, comme le degré d'ouverture de la bouche qui permet de distinguer *ré* de *riz* ; mais elle porte sur un énoncé complet, et non sur un segment phonématique ; nous savons qu'une telle montée échappe à la double articulation, qu'elle n'est pas proprement distinctive, comme l'est la différence entre deux phonèmes, mais significative, comme l'est l'opposition entre deux monèmes ; d'autre part, l'intonation se présente de façon telle que l'on distingue parfois assez mal si la fonction exercée est proprement oppositive (opposition de deux significations différentes) ou expressive (indication sur l'état d'esprit du locuteur). C'est pourquoi on préfère souvent la segmentation à la fonction comme principe de base de classement. C'est, bien entendu, sur la base de leur fonction que sont évalués et classés les faits pour chaque type de segmentation. Ceci veut dire, en fait, qu'on traite à part des unités de deuxième articulation, les phonèmes, et des faits prosodiques qui, par définition, échappent à cette deuxième articulation.

II. La phonématique

3-5. Les pauses virtuelles

La phonématique traite de l'analyse de l'énoncé en phonèmes, du classement de ces phonèmes et de l'examen de leurs combinaisons pour former les signifiants de la langue. Les signifiants de la langue à l'étude représentent les données d'où part le linguiste. Ces signifiants, qui représentent la face perceptible du signe linguistique, peuvent être de dimension et de complexité fort variables : il y a un signifiant /ʒ e mal a la tet/ correspondant au signe *j'ai mal à la tête* et un signifiant /mal/ correspondant à *mal*.

On pourrait vouloir partir, pour effectuer l'analyse phonologique, de signifiants d'énoncés complets, qui représentent les données réelles, sans aucune interprétation ou analyse préalable en phrases, en propositions, en mots ou en monèmes. Mais ceci présenterait des inconvénients considérables, aussi bien pratiques que théoriques. Il se trouve, en effet, qu'un phonème donné est susceptible de se prononcer de façon assez différente selon le contexte où il se trouve : le /l/ de l'anglais britannique se prononce très différemment selon qu'il précède la voyelle, comme dans *lake*, ou la suit comme dans *whale* ; les Parisiens articulent tout autrement le /b/ de *joli* et celui de *cor*. L'absence de phonème suivant est un élément du contexte : en français, le /ā/ de *grand* /grā/ est souvent perçu comme plus bref que le /ā/ de *grande* /grād/. Or, cette différence entre la voyelle de *grand* et celle de *grande*, qui est évidente lorsque les deux formes sont prononcées isolément ou à la finale, est susceptible d'être conservée lorsqu'elles apparaissent au milieu d'un énoncé, par exemple dans [... œ grā dadè.../ *un grand dadais* et [... la grād adèl.../ *la grande Adèle*. Ceci veut dire que la prononciation normale devant une pause peut se maintenir là où la pause est, pour ainsi dire, virtuelle mais non réalisée. Si nous ne tenions pas compte des pauses virtuelles, c'est-à-dire de la segmentation en mots, il nous faudrait distinguer en français entre un phonème /ā/ « bref » et un phonème /ā/ « long » puisque seule cette différence de « bref » à « long » distinguerait entre [...grādadè...] avec [ā] bref dans *un grand dadais* et [...grādadè...] avec [ā] long dans *grande Adèle*. Il convient donc de pratiquer l'analyse à partir de segments de l'énoncé non susceptibles d'être interrompus par une pause, c'est-à-dire, en pratique, ce qu'on nomme les mots. Dans la notation phonologique, les virtualités de pause seront naturellement signalées par un espace.

3-6. Les jonctures internes

Il se trouve que, dans certaines langues, le comportement phonologique particulier que l'on rencontre généralement devant une pause virtuelle, se retrouve, de façon plus ou moins marquée, à l'intérieur de ce qu'on appelle les mots, à la frontière de deux

monèmes : en anglais, le mot composé *night rate* « tarif de nuit » /nait-reit/ ne se confond pas avec *nitrate* « nitrate » /naitreit/, encore que la succession phonématique et les éléments prosodiques soient les mêmes dans les deux cas ; de même la finale [-ainəs] de *minus* « moins » n'est pas identique à celle de *slyness* « ruse » où l'on a affaire à l'adjectif *sly* + le suffixe *-ness*. Il convient naturellement de relever l'existence de ce type particulier de pause virtuelle, dont les effets ne se confondent pas nécessairement avec ceux du type précédemment examiné, et de le signaler dans la transcription au moyen d'un trait d'union par exemple. Ce traitement particulier peut s'étendre à des contextes inattendus, lorsque, par exemple, l'all. *Theater* est traité comme s'il était composé de *Tee* et d'un *Ater* inexistant, avec une occlusion glottale devant -a-. On désigne parfois ces virtualités de pause sous le nom de joncture ou jointure.

3-7. Quels signifiants soumettre à l'analyse ?

On utilisera donc, pour l'analyse en phonèmes, des segments de l'énoncé dont on est sûr qu'ils ne renferment pas de pauses virtuelles. Il ne faudra pas oublier que, s'il y a un rapport évident entre les pauses virtuelles et les points de segmentation en mots et en monèmes, il n'y a pas nécessairement coïncidence absolue, et que, dans une notation phonologique, l'espace blanc ou le tiret indique, en toute rigueur, les points de la chaîne où peuvent se produire des accidents particuliers dont on a choisi de ne pas tenir compte dans l'analyse phonématique. Il faudra, d'autre part, ne rapprocher que des segments dont on est sûr qu'ils comportent les mêmes traits prosodiques : accent sur la même place, s'il s'agit d'une langue à accent, mêmes tons sur les mêmes syllabes, s'il s'agit d'une langue à tons. Dans le cas d'une langue comme le français, cette dernière recommandation est sans objet, et l'on peut utiliser comme segment n'importe quel mot. Il conviendra enfin de faire abstraction, dans un mot enregistré, de tout élément à fonction expressive, donc, par exemple, ne pas opposer *impossible* avec un /p/ allongé et fort à *impossible* avec un /p/ normal comme s'il s'agissait de deux unités différentes.

3-8. La segmentation phonématique

Les mots *chaise* et *lampe* sont, en français, bien distincts : le comportement d'un auditeur ne sera pas le même si je dis *apportez la chaise* ou *apportez la lampe*, ce qui me confirme dans mon sentiment que *chaise* et *lampe* ne correspondent pas aux mêmes faits d'expérience et que *chaise* est dans sa prononciation assez nettement distinct de *lampe* pour qu'aucune confusion ne soit vraisemblable. A l'examen, aucun segment de la forme prononcée d'un des deux mots ne me paraît rappeler un segment de l'autre. La situation est autre si les deux mots rapprochés sont *lampe* et *rampe* ; ici encore, la réaction d'un auditeur sera différente à *prenez la lampe* et *prenez la rampe*, mais, à rapprocher les deux formes prononcées, j'aurai le sentiment qu'elles sont largement identiques et que ce qui empêche la confusion des deux formes, et, par suite, l'incertitude de l'auditeur sur le comportement qu'il doit adopter, se localise au début de ces formes. Il en ira de même si je rapproche *bûche* et *cruche*. Toutefois, si je compare *cruche* et *ruche*, je m'aperçois que ce qui distingue *cruche* de *bûche* est analysable en deux éléments successifs, celui qui se retrouve dans *ruche* et un autre qui le précède. Naturellement, l'orthographe laissait attendre cette analyse. Mais, aux yeux du phonologue, le témoignage de l'orthographe n'est pas valable, et seule l'analyse par rapprochements successifs permet de dégager les unités linguistiques. Si je reviens à *lampe* et *rampe*, c'est en vain que je rechercherai un mot français qui rime avec les deux mots et qui me permette d'analyser plus avant ce qui distingue *lampe* de *rampe* comme j'ai pu, grâce à *ruche*, analyser en deux éléments successifs ce qui distinguait *cruche* de *bûche*. Je constate donc que les initiales de *lampe* et de *rampe* sont des segments minima, c'est-à-dire des phonèmes. On pourrait objecter qu'il tombe sous le sens que l'initiale de *cruche* est plus complexe que celle de *bûche* puisqu'elle comporte deux « sons » successifs distincts en face du « son » unique de *bûche*. Mais à ceci on répondra que la différence d'homogénéité entre l'initiale de *cruche* et celle de *bûche* ne nous frappe que parce que nous sommes habitués par l'emploi de

formes comme *cruche*, *ruche* à analyser la première en deux unités successives; on ajoutera qu'elle est de degré plutôt que de nature et qu'elle n'a rien à voir avec l'analyse phonologique puisqu'il y a des langues, le hottentot et certains parlers suisses, qui présentent des initiales analogues à celle de *cruche*, initiales qu'on ne saurait analyser, faute de mots en *-ru*, *tru*, etc., et qu'il faut en conséquence considérer comme un segment minimum, c'est-à-dire un phonème. La situation rappelle celle, signalée ci-dessus (2-6), du *[tʃ]* de l'espagnol *mucho* qui est un phonème unique parce que *[ʃ]* n'existe pas dans cette langue sans *[t]* précédent et que, par conséquent, *[tʃ]* représente un choix unique de la part du locuteur.

3-9. Un même son pour deux phonèmes et vice-versa

Des opérations du type de celles qui précèdent nous permettent d'établir la segmentation phonématique des énoncés, c'est-à-dire de préciser de combien de phonèmes se compose tel ou tel signifiant, par exemple trois dans *ruche* et dans *rampe*, quatre dans *cruche*, cinq dans *cruchon*. On est tenté de croire qu'elles nous permettent également de déterminer quels sont les phonèmes de la langue, dans ce sens qu'une fois réalisée l'analyse de tous les signifiants, on peut rapprocher les segments dégagés dans les différents signifiants et considérer comme des exemplaires du même phonème ceux qui se ressemblent autant que le *-ampe* de *rampe* ressemble au *-ampe* de *lampe*. On identifierait de la sorte un même phonème */r/* à l'initiale de *ruche* et à celle de *rouge*. Toutefois, lorsque nous avons rapproché *lampe* et *rampe*, nous avons constaté une identité physique de ce que l'orthographe note *-ampe* dans les deux cas, ce qui nous a permis de localiser dans l'initiale la différence entre les deux signifiants. Mais nous n'en avons pas conclu que *lampe* et *rampe*, à l'initiale près, étaient formés des mêmes phonèmes, parce que nous savons que l'identité physique ne permet pas de conclure à l'identité linguistique; un même phonème se réalise différemment selon l'entourage, et un même son, selon l'entourage, peut être la réalisation de phonèmes

différents. En danois, par exemple, le phonème */æ/* se réalise comme *[ɛ]* dans *net* « joli », mais comme *[a]* dans *ret* « correct »; le son *[a]* qui est une réalisation du phonème */æ/* dans *ret*, est une réalisation du phonème */a/* dans *nat* « nuit ». Si l'identité physique n'entraîne pas l'identification linguistique, c'est que le */r/* danois a pour effet d'ouvrir les articulations vocaliques d'avant qui sont en contact avec lui. Or, le danois distingue phonologiquement entre quatre degrés d'ouverture pour ces voyelles, et ceci aussi bien en contact avec */r/* qu'ailleurs. Le phonème de premier degré d'ouverture ne peut être caractérisé par son timbre, qui varie entre *[i]* et *[e]* selon le contexte, mais par ce qui le distingue, en toutes positions, des autres voyelles d'avant, à savoir son ouverture minima. De même, ce qui fait l'unité du phonème noté */æ/* est le fait qu'il y a, à l'avant de la bouche, deux phonèmes plus fermés que lui et un plus ouvert, c'est-à-dire qu'il est du troisième degré d'ouverture. C'est là ce qui l'oppose aux autres phonèmes, sa réalisation variant selon les contextes de *[ɛ]* à *[a]*. Ce *[ɛ]* et ce *[a]* sont, dans leurs contextes respectifs, dans un rapport identique avec les autres voyelles.

3-10. Définir les segments avant de les rapprocher

On ne saurait donc dire que *ruche* et *rouge* commencent par le même phonème avant d'avoir constaté qu'ils sont, avec les unités susceptibles de figurer dans leurs contextes respectifs *-uche* et *-ouge*, dans un rapport identique. Le cas est parallèle à celui du *[ɛ]* du danois *net* et du *[a]* du danois *ret*, qui sont reconnus comme un seul et même phonème parce qu'ils sont définis l'un et l'autre, relativement aux autres unités susceptibles d'apparaître dans les mêmes contextes qu'eux, comme de troisième degré d'ouverture. Avant donc de procéder à l'établissement de l'inventaire des phonèmes, il faudra définir chaque segment en précisant ce qui, dans son environnement phonique, le distingue de tous ceux qui auraient pu y figurer. Une fois ceci terminé, on identifiera comme des réalisations d'un seul et même phonème les segments provenant de contextes différents qui présentent la même définition.

3-11. Opérer avec des contextes limités

A s'en tenir à la lettre de ce qui a été dit ci-dessus sur les conditions qui permettent l'identification de différents segments minimum comme les réalisations d'un même phonème, on se heurterait vite à d'insurmontables difficultés dues au fait que, dans toutes les langues, il n'y a qu'une minorité des combinaisons phonématiques possibles qui soient réellement mises à profit pour former des mots ou des monèmes. Dans le contexte total et précis où se trouve le /r/ de *ruche*, on n'utilise guère en français d'autres phonèmes que /b/ dans *bûche* et /ʒ/ dans *juche*. Toutefois, si l'on n'hésite pas à utiliser des environnements phoniques un peu différents, mais qui ne semblent pas affecter les conditions d'apparition des sons devant *-uche*, on ajoutera bien d'autres phonèmes à cette liste : /l/ et /n/ par exemple qu'on trouve dans *peluche* et *grenuche*. On s'apercevra vite qu'en français tout ce qui peut figurer devant *-u* peut figurer devant *-uche*; bien plus, on notera que la nature de la voyelle n'implique dans cette langue aucune exclusive quant au choix du phonème consonantique qui précède, ce qui, on le conçoit, simplifie beaucoup la tâche. Mais tel n'est pas le cas dans bien des langues, ce qui pose, pour l'identification des phonèmes, des problèmes qui seront envisagés ci-après.

3-12. A la recherche des traits pertinents

L'identification des segments minima, préalable à toute identification des phonèmes, suppose qu'on compare la nature phonétique du segment choisi avec celle des autres segments qui peuvent figurer dans le même contexte ou, en d'autres termes, qui sont en opposition avec lui. Soit, par exemple, le premier segment du mot *douche*; il est en opposition avec le premier segment de *souche*. On note dans un cas une explosion, précédée d'une fermeture du chenal expiratoire effectuée au niveau des dents supérieures par la pointe de la langue et accompagnée de vibrations des cordes vocales. Dans l'autre cas, on observe une friction de l'air effectuée entre les alvéoles supérieures et la partie antérieure du dos de

la langue, sans accompagnement de vibrations glottales. A ce point de l'analyse, nous ne savons pas si ces différentes caractéristiques vont, ou non, toujours de pair. S'il se vérifiait plus tard qu'en français l'explosion apico-dentale est toujours accompagnée de voix et que la friction prédorso-alvéolaire est toujours sourde, c'est-à-dire que l'une et l'autre résultent toujours d'un choix unique du locuteur, on devrait considérer chacun de ces complexes articulatoires comme un trait pertinent ou distinctif unique. Mais dès que nous faisons intervenir le mot *touche*, nous notons que le premier segment de ce mot s'oppose à l'initiale de *douche*, non pas du fait de l'articulation de la pointe de la langue, qui est la même, mais du fait de l'absence de vibrations glottales concomitantes. Pour réaliser *douche*, il faut donc, à l'initiale, faire le choix, 1^o de l'articulation occlusive apicale commune à *douche* et à *touche*, 2^o d'une articulation glottale caractéristique qui distingue *douche* de *touche*. Si maintenant nous rapprochons *mouche*, nous notons que *douche* diffère de ce mot en ce que son occlusion initiale est apicale et non labiale et en ce qu'elle est accompagnée d'un relèvement du voile du palais qui empêche l'air de pénétrer dans les fosses nasales, tandis que le premier segment de *mouche* comporte, avant l'explosion labiale, une échappée de l'air par le nez. Rien jusqu'ici ne nous dit qu'en français l'occlusion labiale sonore ne soit pas toujours accompagnée d'un échappement de l'air par le nez. Mais l'intervention de *bouche* montre qu'occlusion labiale et qualité nasale sont dissociables et représentent en conséquence deux traits distinctifs, et le *-nouche* du nom *Minouche* indique que l'on peut combiner occlusion apicale et qualité nasale. Ceci implique par contre coup que la prononciation du premier segment de *douche* suppose un troisième choix : le relèvement du voile du palais qui le distingue du premier segment de *-nouche*. Faire intervenir *couche* n'apporterait aucun élément nouveau; l'occlusion dans ce cas est dorsale et non apicale et sans accompagnement de vibrations glottales, mais ceci ne fait ressortir aucun trait particulier de l'articulation du premier segment de *douche*. L'initiale de *louche* présente, elle aussi, une articulation apicale, mais avec échappement de l'air des deux côtés de la langue (articulation latérale). Ce segment est donc à caractériser comme

latéral. Comme, quoi qu'on fasse, on ne trouve ni devant *-ouche*, ni nulle part ailleurs en français, une latérale qui ne soit pas apicale, il faut considérer qu'il y a dans ce cas un choix unique et, en conséquence, un seul trait pertinent : le premier segment de l'ouche s'oppose en tant que latéral à l'ensemble des autres segments susceptibles de figurer devant -ouche; puisque le caractère apical n'est pas ici à retenir comme pertinent, il n'y a pas à dissocier, dans le cas du premier segment de *douche*, un trait pertinent qui serait le caractère non-latéral. Nous retiendrons donc pour ce segment trois traits pertinents : 1° l'occlusion apicale, 2° la sonorité, 3° la non-nasalité ou oralité.

3-13.) Proportionnalité des rapports

Si nous dégageons de la même façon les traits pertinents de tous les segments minimum qui figurent ou pourraient figurer devant *-ouche* et si nous groupons les segments caractérisés par un certain trait pertinent, nous obtenons les classes suivantes : « sourdes » : p f t s š k; « sonores » : b v d z ž g; « non nasales » : b d j; « nasales » : m n ŋ; « latérale » : l; « uvulaire » r; « bilabiales » : p b m; « labio-dentales » : f v; « apicales » : t d n; « sifflantes » : s z; « chuintantes » : š ž; « palatales » : j ŋ; « dorso-vélaires » : k g. Les termes choisis pour désigner chacun des traits ne visent pas à donner, de la production phonique en cause, une description exhaustive : l'adjectif « sonore » correspond ici aux termes « accompagné de vibrations glottales » de l'analyse qui précède; mais ni l'une ni l'autre de ces désignations ne se veut descriptive : on sait, de longue date, que les vibrations des cordes glottales qui accompagnent la prononciation de certaines articulations buccales vont de pair avec d'autres manifestations phonétiques. Ce qu'implique ici sonore, c'est la proportionnalité des rapports de /p/ à /b/, /f/ à /v/, /t/ à /d/, etc. Quelles que soient les réalités phonétiques qui distinguent /p/ de /b/, on maintient qu'elles sont celles-là mêmes qui distinguent /f/ de /v/ avec seulement les différences qu'entraîne l'articulation occlusive et bilabiale dans un cas, fricative et labio-dentale dans l'autre cas. La mise entre guillemets d'une désignation comme « sonore » en

marque le caractère largement conventionnel. On remarquera qu'une classe comme /t d n/ est désignée simplement comme « apicale », alors que l'analyse avait, pour ces trois segments, relevé très précisément une occlusion apicale. Cependant noter ici « occlusion apicale » au lieu d'« apicale » risquerait de suggérer l'existence de deux traits pertinents distincts, alors que, les « apicales » étant en français toujours occlusives, il n'y a jamais deux choix distincts : comme les « apicales » ne sont pas les seules à être occlusives, il faut naturellement retenir « apical » qui est seul spécifique. A noter également que, devant *-ouche*, les segments /m n ŋ/ sont non seulement nasals, mais aussi sonores; cependant la sonorité n'est pas ici dissociable de la nasalité puisqu'il n'y a pas, dans cette position, de nasales non sonores; c'est naturellement pourquoi /m n ŋ/ ne figurent pas dans la classe des « sonores » qui sont telles uniquement par opposition à des « non sonores ».

3-14. Représentation graphique des proportions

On peut illustrer la proportionnalité des rapports marqués par les termes « sourd », « sonore », « nasal », « bilabial », « labio-dental », « apical », « sifflant », « chuintant », « palatal » et « dorso-vélaire » en plaçant, sur les mêmes droites, horizontales ou verticales, les unités caractérisées par chacun de ces traits.

On notera expressément que tous les traits pertinents dégagés ne sont pas représentés : « non nasal » ou « latéral » par exemple. Ce sont ceux qui caractérisent les phonèmes qui n'entrent pas dans des proportions, comme /l/ et /r/, ou qui réclameraient de certains phonèmes (/b d/) qu'ils figurent deux fois dans le tableau.

	« bilabial »	« labio-dental »	« apical »	« sifflant »	« chuintant »	« palatal »	« dorso-vélaire »
« sourd ».....	p	f	t	s	š		k
« sonore »	b	v	d	z	ž		g
« nasal »	m		n			ŋ	

3-15. Des inventaires de segments aux phonèmes

En principe, l'inventaire qui précède est celui des unités distinctives qui figurent ou pourraient figurer devant *-ouche*; et l'analyse, dans d'autres contextes, est susceptible d'aboutir à des inventaires plus riches ou moins fournis. Les unités de ces nouveaux inventaires seront identifiées avec celles qu'on a dégagées ci-dessus en rapprochant, non point ce qui, à l'oreille, paraît semblable, mais ce qui est caractérisé par les mêmes traits pertinents. Représentent un seul et même phonème les unités des différents inventaires qui sont dans les mêmes rapports avec les autres unités de leur inventaire respectif : l'initiale de *bûche* et celle de *bouge* seront identifiées comme des réalisations d'un même phonème /b/ parce que ces deux unités se définissent, l'une et l'autre, comme 1° « bilabiale », 2° « sonore », 3° « non nasale ».

On pourra naturellement classer les phonèmes ainsi dégagés comme on l'a fait ci-dessus pour les segments distinctifs devant *-ouche*, et tenter de présenter schématiquement les proportions du système en plaçant sur des droites qui se coupent les phonèmes caractérisés par un même trait pertinent. Une classe de phonèmes consonantiques caractérisés par un même trait, comme /p f t s š k/ en français, qui s'ordonnent le long du chenal expiratoire est dite série; les consonnes comme /t d n/ ou /š ž/, qui s'articulent au même point de ce chenal, et au moyen du même jeu du même organe, forment ce qu'on appelle un ordre. On distingue, en français, entre une série sourde, une série sonore et une série nasale, entre les ordres bilabial, labio-dental, apical, sifflant, chuintant, palatal et dorso-vélaire. Deux séries comme /p f t s š k/ et /b v d z ž g/ forment ce qu'on appelle une corrélation. Ce terme implique que chacune des deux séries n'existe en tant que telle que du fait de l'existence de l'autre. Le trait pertinent qui distingue les deux séries s'appelle la marque. Ici la marque est la « sonorité ».

3-16. Les variantes combinatoires

L'identification du /b/ de *bûche* avec celui de *bouge* ne saurait dans le cadre de l'opération qui précède présenter de difficulté.

Mais il s'en faut que la chose soit toujours aussi simple. Lors de la comparaison de deux inventaires, on trouve, dans le cas le plus favorable, le même nombre d'unités de part et d'autre. Mais il est exceptionnel que la description de chacune d'entre elles dans un inventaire ait un répondant exact dans l'autre inventaire : si nous faisons l'inventaire des unités distinctives de l'espagnol dans le contexte *na...a*, nous dégageons, dans le mot *nada* qui signifie « rien », une unité que nous caractérisons comme une spirante apico-interdentale [ð], spirante qui rappelle un peu la fricative notée *th* dans l'anglais *father*; si nous faisons ensuite l'inventaire pour le contexte *fon...a*, nous trouvons, dans le mot *fonda* qui signifie « auberge », une unité qu'on décrira comme une occlusive apico-dentale [d]; mais la spirante [ð] n'apparaît pas plus ici que l'occlusive [d] n'apparaît entre deux *a*. Comme cependant les rapports de la spirante apico-interdentale avec les unités de son inventaire sont les mêmes que ceux de l'occlusive apico-dentale avec celles du sien, nous les identifierons comme deux variantes d'un même phonème noté /d/. La comparaison des deux tableaux qui suivent montre que [ð] et [d] entrent dans le même système de proportions dans leurs inventaires respectifs.

Inventaire partiel entre voyelles

p	t	k
β	ð	γ
f	θ	x

Inventaire partiel entre nasale et voyelle

p	t	k
b	d	g
f	θ	x

On parle de variantes combinatoires ou contextuelles lorsqu'on prend conscience de la différence des réalisations d'un même phonème dans des contextes différents, c'est-à-dire lorsque cette différence est assez frappante pour qu'elle puisse aboutir, comme c'est le cas en espagnol pour [ð] et pour [d], à des descriptions non identiques. Il faut toutefois se rendre compte que certaines différences qu'un sujet perçoit peuvent échapper à un autre dont les antécédents linguistiques ne sont pas les mêmes : un Espagnol qui décrirait une langue, autre que la sienne, où [ð] et [d] seraient des variantes d'un même phonème, ne penserait pas, dans ce cas, à distinguer deux variantes : il n'a jamais à choisir entre l'une

et l'autre, et de ce fait, il les identifie. De même le Parisien moyen ne penserait pas à relever une différence entre le /d/ de *joli* et celui de *cor*. Pour un Américain, qui entend le son /ʌ/ de *sun* dans le premier et le son /ɔ/ de *lord* dans le second, ce sont des variantes ou, comme on dit aussi, des « allophones » bien caractérisés. Dire qu'un phonème ne connaît pas de variante, ou qu'il en a deux, trois, ou plus, c'est commettre l'erreur de transposer dans le système de la langue à décrire des réactions propres au descripteur.

Une variation combinatoire ne peut, bien entendu, être le fait du hasard. Elle doit s'expliquer, au moins partiellement, en référence au contexte phonique : si le phonème espagnol /d/ se réalise comme une occlusive après /n/, c'est que l'articulation buccale de ce dernier réclame une fermeture, et qu'il est plus simple et plus économique de maintenir cette fermeture pour le /d/ suivant; s'il se réalise comme une spirante entre deux voyelles, c'est que, dans le cadre du système espagnol, il est plus économique de ne pas fermer complètement la bouche entre deux articulations vocaliques qui se réalisent elles-mêmes avec la bouche largement ouverte. On dit que les variantes combinatoires d'un même phonème sont en distribution complémentaire.

3-17. Les autres variantes

Il existe d'autres variantes de phonème que les variantes combinatoires. Le même phonème français /r/ est grasseyé par les uns, roulé par les autres. On parle alors de variantes individuelles. Dans le cas de l'acteur qui roule à la scène, mais grasseye à la ville, on parlera plutôt de variantes facultatives. Le conditionnement des variations peut d'ailleurs s'entremêler : il est des Français qui roulent le /r/ de *très* et grasseyent celui de *fer*, c'est-à-dire qui présentent des variantes individuelles selon un conditionnement combinatoire.

3-18. Neutralisation et archiphonèmes

Il arrive très fréquemment que les inventaires dégagés pour deux contextes différents ne comportent pas le même nombre

d'unités distinctives. Il peut se faire, dans ce cas, que l'unité d'un inventaire, dont on ne retrouve pas l'équivalent dans l'autre inventaire, n'entre dans aucune des proportions du système. C'est la situation dans les créoles français où la seule unité définie comme uvulaire est attestée à l'initiale d'un mot comme *riche*, mais n'est pas représentée à la finale du mot ou de la syllabe (*pour* ou *perdu* « prononcé sans r »). On dira simplement, dans ce cas, que le phonème en question présente des lacunes dans sa distribution. La situation est tout autre lorsque les unités en cause sont dans des rapports proportionnels. Soit, par exemple, les consonnes du russe; l'inventaire, dans la position devant voyelle, comporte (généralement sous deux formes distinctes : palatalisée et non palatalisée) une unité caractérisée comme 1^o bilabiale, 2^o non nasale, 3^o sourde, une autre comme 1^o bilabiale, 2^o non nasale, 3^o sonore, une troisième comme 1^o apico-dentale, 2^o non nasale, 3^o sonore, etc., donc un système proportionnel

p	t	
b	d	etc.
(m	n)	

Pour la position finale, l'inventaire correspondant est réduit à une unité 1^o bilabiale et 2^o non nasale et une unité 1^o apico-dentale et 2^o non nasale, soit un système où l'on ne distingue plus /p/ et /b/, /t/ et /d/. Physiquement, on ne connaît à la finale absolue que les sons [p] et [t] qui sont non sonores; mais ce caractère sourd n'est pas pertinent puisqu'il est automatiquement déterminé par le contexte et ne fait pas l'objet d'un choix de la part du locuteur. Alors donc que, devant la voyelle, on doit distinguer, pour la plupart des types articulatoires occlusifs ou fricatifs, entre un phonème sourd et un phonème sonore, il n'en est rien à la finale du mot ni devant occlusive ou fricative où la présence ou l'absence des vibrations glottales est déterminée par le contexte. On a, dans ce cas, une seule unité distinctive qui, pour ainsi dire, coiffe les deux unités correspondantes en position prévocalique et qu'on appelle archiphonème. Si le phonème est défini comme la somme des traits pertinents, l'archiphonème, lui, est l'ensemble des traits pertinents, communs à deux ou plus de deux phonèmes

une rade = (natural) ha boer, bay, co ve

qui sont seuls à les présenter tous. Là où l'archiphonème se réalise, on dit qu'il y a neutralisation. En russe, les oppositions /p/ — /b/, /t/ — /d/, etc., et pour formuler la chose de façon plus générale, l'opposition de la sonorité à son absence, se neutralisent en fin de mot et devant occlusive ou fricative. Il en va de même en allemand, où *Rad* et *Rat* se prononcent de façon identique, et dans bien d'autres langues; mais ce n'est pas le cas en français et en anglais où *rate* /rat/ et *rade* /rad/, *cat* et *cad* restent bien distincts.

Une rade = ~~correspondance~~

La neutralisation peut affecter plus de deux phonèmes : en espagnol, les trois phonèmes nasals qu'on relève à l'initiale de syllabe, par exemple dans *cama*, *cana*, *caña*, ont leurs oppositions neutralisées en finale de syllabe où le choix des sons [m], [n], [ɲ] et [ɲ] est dicté par le contexte et ne peut faire l'objet d'un choix de la part du locuteur. Soit, par exemple, le mot *razón*; devant une pause, le segment final se réalisera comme [n], ou, parfois, comme [ɲ], sans que les locuteurs soient conscients d'une différence; à la finale de la forme *gran*, on aura [m] dans *gran poeta*, [n] dans *gran torero*, [ɲ] dans *Gran Chaco*, [ɲ] dans *gran capitán*. Comme on le voit par ces exemples, ces assimilations se font même d'un côté à l'autre d'une pause virtuelle.

3-19. Neutralisation et complémentarité partielle

On peut parler de neutralisation et d'archiphonème dans certains cas où les unités en cause n'entrent pas dans le système proportionnel, mais où une partielle complémentarité (cf. 3-16) confirme les indications d'apparement que suggérerait l'analyse phonique : on peut, pour opposer esp. *cerro* et *cero*, parler d'une vibrante forte dans le premier cas et d'une vibrante faible dans le second. Mais on pourrait aussi y voir deux réalités parfaitement distinctes : une vibration dans le premier cas, un battement dans le second. On notera toutefois qu'à l'initiale du mot, on ne rencontre que la forte et à la finale de syllabe que la faible; à ne considérer que ces deux positions, on est amené à voir, dans la forte et dans la faible, des variantes d'une même unité, une variante forte dans *rico*, une variante faible dans *amor*. Cette unité,

qui se scinde en deux à l'intervocalique, est un archiphonème caractérisé par des vibrations apicales, et les phonèmes qu'il coiffe sont une vibrante forte /r:/ (*cerro*) et une vibrante faible /r/ (*cero*).

Dans le cas du système vocalique français, c'est de nouveau la partielle complémentarité de certaines unités distinctives qui permet de préciser la nature exacte des oppositions du système : à la finale du mot, on distingue en français de Paris quatre degrés d'ouverture pour les voyelles d'avant, comme le montrent les mots *riz*, *ré*, *raie* et *rat*. Dans la position dite couverte, c'est-à-dire lorsqu'une consonne au moins y suit la voyelle, on ne distingue plus que trois degrés, ceux de *bile*, *belle*, *bal*. Un mot commençant par /b/ et se terminant par /l/, avec, entre ces consonnes, le timbre du *é* de *ré*, non seulement n'existe pas, mais est imprononçable pour le Parisien moyen. Ce qui permet de dire que c'est l'opposition *ré* — *raie* qui est ici neutralisée, et non l'opposition *riz* — *ré*, est le fait que les timbres de *ré* et de *raie* sont partiellement complémentaires, le timbre de *raie* seul normal en syllabe couverte, celui de *ré* tendant à être seul normal dans les syllabes non couvertes ailleurs qu'à la finale, dans *maison*, *pêcheur*, *descendre* par exemple, en dépit des traditions de beau parler et des indications que semblerait donner la graphie. On parlera dans ce cas d'un archiphonème (noté /E/ ou plus simplement /e/) qui ne se scinde nettement en deux phonèmes qu'à la finale du mot, encore que certains sujets essayent parfois de distinguer en parlant le *pêcher* du *péché*. Lorsqu'on traite des voyelles non nasales du français on a intérêt à partir des archiphonèmes, notés souvent au moyen des capitales /I E A O U Ü Ø/ qui représentent, dans cette partie du système, les seules distinctions communes à tous les francophones.

3-20. La neutralisation révélée par les alternances

Lorsqu'on ne s'astreint pas à une analyse minutieuse en traits pertinents, on prend généralement conscience des faits de neutralisation par l'observation des modifications subies par les mots au cours de la flexion. Soit, par exemple, le mot *repérer*; à l'infinitif, la voyelle [e] placée entre /-p-/ et /-r-/ a le timbre de celle de *ré*;

dans *il repère*, la voyelle [e], dans cette position, a le timbre de celle de *grès*; c'est d'ailleurs ce qu'indiquent les accents aigus et graves auxquels on peut, dans ce cas particulier, faire confiance. Il y a donc, si l'on veut, alternance, mais une alternance conditionnée par l'environnement phonique et ne dépendant pas d'un choix du locuteur : le Parisien moyen serait en peine de prononcer le *é* de *ré* dans *il repère*, et ce *é* est la seule prononciation qui lui vienne naturellement dans la deuxième syllabe de *repérer*. Cette alternance, qui est sous la dépendance de l'environnement phonique actuel et qui reflète un comportement phonologique caractéristique du français contemporain, ne saurait être mise sur le même plan que celle de *eu* et de *ou* dans *ils peuvent, nous pouvons* qui reflète une différenciation dont le conditionnement phonique a cessé d'exister depuis plus de mille ans : rien dans la phonologie du français contemporain ne s'opposerait à des formes comme **ils peuvent*, ou **nous pouvons* rimant avec *elles couvent* et *nous abreuvons*.

3-21. Voyelles et consonnes

Dans une langue comme le français, il n'est pas rare de trouver consonnes et voyelles dans les mêmes contextes : dans *chaos* /kɑ/ et *cap* /kɑp/, dans *abbaye* /abej/ et *abeille* /abej/ par exemple. Dire que le contexte n'est pas le même parce que la syllabation est différente, c'est oublier que la vocalité et la syllabité ne sont ici qu'un seul et même trait. On a, toutefois, généralement intérêt à distinguer le système des consonnes et celui des voyelles. Ce qu'on attend des consonnes et des voyelles, ce n'est pas qu'elles apparaissent dans les mêmes contextes, c'est-à-dire qu'elles s'opposent, mais qu'elles se succèdent les unes aux autres dans le fil du discours, c'est-à-dire qu'elles soient en contraste.

Ceci ne veut pas dire que certains sons ne puissent, selon le contexte, jouer le rôle de sommet de syllabe, qui est normal pour une voyelle, ou celui d'accompagnateur de ce sommet, qui est le rôle qu'on attend d'une consonne : [i], dans beaucoup de langues, est sommet de syllabe devant consonne et adjoint d'un tel sommet devant voyelle : français *vite* et *viens*; [l] est som-

met de syllabe, ou si l'on veut voyelle, dans angl. *battle* ou tchèque *vlk* « loup », mais consonne dans angl. *lake* ou tchèque *léto* « année ». On n'a, dans ces conditions, aucune raison de distinguer deux phonèmes, un vocalique et un consonantique. Ceci vaut également si [i] devant consonne alterne avec [j] devant voyelle parce que ces deux sons ne se distinguent en fait que par un peu plus de fermeture pour [j] que pour [i], et que ce degré supplémentaire de fermeture est normal pour marquer le contraste entre [j] et la voyelle ou les voyelles voisines. S'il faut, en français, distinguer un phonème /j/ d'un phonème /i/, c'est parce que *paye* et *abeille* ne se confondent pas avec *pays* et *abbaye*. Mais on notera que l'opposition se neutralise ailleurs qu'en finale de syllabe : on ne saurait, en français, distinguer de *viens* un mot **vi-ens* en deux syllabes. Même dans les langues où l'on doit distinguer /i/ de /j/, /u/ de /w/, il est normal que leurs traits pertinents rattachent /j/ et /w/ plutôt au système des voyelles qu'à celui des consonnes.

3-22. Éléments sans valeur distinctive

L'ensemble des opérations présentées jusqu'ici permet en principe de dégager les phonèmes et les archiphonèmes d'une langue et, en même temps, de classer chacun d'eux selon les rapports qu'il entretient avec les autres phonèmes et archiphonèmes du système. Tout repose donc sur l'opération dite commutation, celle qui nous a permis d'opposer l'initiale de *lampe* et celle de *rampe* et d'analyser en deux unités successives l'initiale de *cruche* par rapprochement avec *ruche*. Nous savons, en théorie, comment déterminer le nombre des phonèmes successifs que comporte un signifiant donné. En pratique, des situations se présentent où nous pourrions être embarrassés.

Soit, par exemple, le mot *devant*; un rapprochement avec *revend* et un autre avec *divan* sembleraient indiquer que ce qui précède *-vant* dans *devant* se compose de deux phonèmes, /d/ suivi de /ə/. Mais, alors que nous avions conclu que le /k/ de l'initiale de *cruche* était un segment phonématique autonome, parce que sa disparition aboutissait à un autre mot, *ruche*, nous ne saurions appliquer ce critère à la voyelle de la première syllabe de *devant* :

lorsque celle-ci disparaît, dans *là-devant* ou *sens devant derrière*, nous avons en effet toujours affaire au même mot, ce qui semble indiquer, qu'au moins dans cette position, cette voyelle n'a pas de valeur distinctive : il ne peut pas y avoir en français de mot [dəvā] distinct de [dvā]. Lorsqu'on note, d'autre part, qu'en français [ə] est nécessairement précédé d'une consonne, on est tenté de conclure que [də] n'est pas autre chose que la variante du phonème /d/ lorsque celui-ci se présente, dans l'énoncé, entre deux consonnes : *là-devant* /ladvā/ avec /d/ = [d], mais *par devant* /pardvā/ avec /d/ = [də] (noter le [də] dans un nom comme *Hérolde-Paquis* où l'orthographe n'a pas de *e*). Cette interprétation est certainement correcte. Mais il y a quelques contextes où la présence de [ə] est distinctive : *l'être* /letr/ — *le hêtre* /lə etr/, *dors* /dor/ — *dehors* /dəor/. On dira donc que l'opposition entre [ə] et zéro, qui existe dans des contextes très particuliers, se neutralise partout ailleurs; *recevoir* sera transcrit /rsvuar/ parce que l'insertion d'un [ə] entre deux des consonnes initiales est automatique et que sa localisation (avant ou après /-s-/) ne change pas l'identité du mot.

3-23. Deux sons successifs comme phonème unique

Soit, maintenant, le mot anglais *chip*, phonétiquement [tʃip]; le cas du [tʃ] ici est très différent de celui de l'espagnol *mucho* : en anglais [ʃ] existe sans [t] précédent; à côté de *chip* [tʃip] nous avons *ship* [ʃip] et *tip* [tip]. Nous pourrions donc être tentés d'analyser le mot en /tʃip/. Mais, dans le système anglais, l'initiale de *chip* s'oppose à celle de *gin* [dʒin] comme une sourde à la sonore correspondante, et les deux doivent nécessairement recevoir le même traitement. Or le [dʒ] de *gin* est aussi inanalysable que le [tʃ] de l'espagnol *mucho* et pour une raison analogue : [ʒ] n'apparaît jamais en anglais à l'initiale sans un [d] précédent; *gin* est donc formé de trois phonèmes notés /gin/ et, par contre-coup, *chip* sera analysé en trois phonèmes également : /tʃip/. C'est souvent pour des raisons analogues que des productions phoniques non homogènes, affriquées ou diphtongues, sont, dans les langues les plus diverses, à interpréter comme des phonèmes uniques.

III. La prosodie

3-24. Nature physique des faits prosodiques

On classe dans la prosodie tous les faits de parole qui n'entrent pas dans le cadre phonématique, c'est-à-dire ceux qui échappent, d'une façon ou d'une autre, à la deuxième articulation. Physiquement, il s'agit en général de faits phoniques nécessairement présents dans tout énoncé parlé : que l'énergie avec laquelle on articule soit considérable ou limitée, elle est toujours là, à un degré quelconque; dès que la voix se fait entendre, il faut bien que les vibrations de la glotte aient une fréquence, ce qui donne à chaque instant, aussi longtemps que la voix est perçue, une hauteur mélodique déterminée; un autre trait susceptible d'utilisation prosodique est la durée qui, bien entendu, est un aspect physique inéluctable de la parole puisque les énoncés se développent dans le temps. On comprendra, dans ces conditions, que linguistiquement ces faits ne puissent guère valoir par leur présence ou leur absence en un point, mais plutôt par leurs modalités, variables d'une partie à une autre d'un énoncé. En conséquence, ils se prêtent moins bien à caractériser des unités discrètes que d'autres, comme, par exemple, la nasalité ou l'occlusion labiale, qui peuvent figurer ou ne pas figurer dans un énoncé : dans *allez chercher les livres*, il n'y a ni nasalité ni occlusion labiale, mais on ne peut normalement prononcer cette injonction sans faire intervenir, qu'on en soit conscient ou non, la durée d'une part, et, d'autre part, une hauteur mélodique et une énergie articulatoire qui varient du début à la fin de l'énoncé. On sait toutefois que les tons, faits prosodiques puisqu'ils échappent à la segmentation phonématique, sont des unités discrètes au même titre que les phonèmes.

3-25. L'intonation

La voix résulte de vibrations des cordes vocales et ces vibrations supposent une tension de ces organes. Lorsqu'une corde

est fortement tendue, elle vibre sur une note élevée. Faiblement tendue, elle vibre sur une note basse. Il en va ainsi des cordes vocales. Dans le chant, la montée et la descente se font par paliers : les notes. Dans la parole, la montée et la descente sont continues et rappellent le bruit d'une sirène plutôt qu'un air joué au piano. Comme les cordes vibrent à chaque instant à une hauteur déterminée, on peut, pour tout énoncé, tracer une courbe des hauteurs mélodiques (avec quelques brèves solutions de continuité correspondant aux consonnes sourdes). Cette mélodie du discours est donc, en un sens, automatique, c'est-à-dire que le locuteur ne choisit pas entre sa présence et son absence. Bien que ses latitudes d'utilisation linguistique soient ainsi limitées, elle n'en joue pas moins un rôle dont la nature et l'importance varient largement d'une langue à une autre : seules certaines d'entre elles l'emploient sous forme d'unités discrètes, les tons ; son utilisation à des fins contrastives pour la mise en valeur accentuelle n'est pas rare. On a intérêt à réserver le terme d'*intonation* à ce qui reste de la courbe mélodique une fois qu'on a fait abstraction des tons et des faits accentuels.

Comme nous l'avons vu (I-16), le mouvement de la courbe d'intonation est largement conditionné par la nécessité de tendre les cordes vocales en début d'émission et par la tendance économique à les détendre dès que s'annonce la fin de cette émission. Cependant, les locuteurs peuvent utiliser ce mouvement à certaines fins différenciatives selon des principes qui semblent communs à l'ensemble de l'humanité, mais sous des formes qui peuvent varier d'une communauté à une autre. On ne saurait donc dénier toute valeur linguistique à l'intonation. Mais son jeu n'entre pas dans le cadre de la double articulation puisque le signe que peut représenter la montée mélodique en finale ne s'intègre pas dans la succession des monèmes et ne présente pas un signifiant analysable en une série de phonèmes. Les variations de la courbe d'intonation exercent, en fait, des fonctions mal différenciées, fonction directement significative comme dans *il pleut*?, mais, le plus souvent, fonction du type de celle que nous avons appelée expressive. Ce qu'il faut surtout noter au sujet de la mélodie du discours, dans une langue comme le français,

c'est que les variations de sa courbe ne sont pas susceptibles de changer l'identité d'un monème ou d'un mot : *le pleut* de *il pleut*?, sur une mélodie montante, n'est pas un autre mot que *le pleut* de l'affirmation *il pleut*, avec sa mélodie descendante. Même si la différence entre les deux courbes ne se manifeste que sur un seul mot, ce n'est pas la valeur de ce seul mot qui est affectée, mais celle d'un segment d'énoncé plus vaste qui peut être la phrase entière.

3-26. Les tons

En français, ces faits d'intonation épuisent l'usage linguistique qui est fait de la hauteur mélodique. Mais dans d'autres langues, notamment parmi celles qu'on parle en Afrique, au sud du Sahara, et dans l'Asie de l'Est et du Sud-Est, cette même réalité physique est utilisée à des fins distinctives sous la forme d'unités discrètes, comme les phonèmes, mais qui ne sont pas rangées parmi les traits phonématiques parce qu'elles affectent des segments de l'énoncé qui ne se confondent pas nécessairement avec les unités de deuxième articulation. Il s'agit de ce qu'on appelle les *tons*. Dans une « langue à tons », un mot ou un monème n'est parfaitement identifié que si l'on a dégagé ses tons aussi bien que ses phonèmes. Il serait à peu près aussi inexact de dire qu'en chinois la poire et la châtaigne se disent également *li* que d'affirmer qu'en français *le pré* et *le prêt* sont de parfaits homonymes ; en fait, le mot chinois qui désigne la poire se prononce avec un ton montant, celui qui désigne la châtaigne avec un ton descendant, et la différence entre ces deux tons est aussi efficace que celle, de timbre vocalique, qui permet de distinguer *pré* de *prêt*.

3-27. Tons ponctuels

Un ton comporte toujours un mouvement mélodique d'une durée variable. Mais ce n'est pas nécessairement l'ensemble de ce mouvement qui est pertinent, c'est-à-dire qui permet de reconnaître ce ton comme distinct des autres tons qu'emploie la langue. Il y a des langues à tons où les tons sont *ponctuels*, c'est-à-dire

que seul y compte, pour l'identification, un point de la courbe mélodique, celui par exemple qui est le plus haut (le plus aigu) ou le plus bas (le plus grave); la montée de la courbe jusque vers le point le plus haut et la descente qui suit ce point, la descente et la remontée qui accompagnent le point le plus bas sont automatiques et, par conséquent, sans valeur linguistique. Dans une langue qui distingue deux tons ponctuels, un de ces tons est nécessairement haut, l'autre bas. Certaines langues distinguent trois tons ponctuels, un ton haut, un ton moyen, un ton bas. On dit qu'une telle langue connaît trois niveaux pertinents ou trois registres. Dans la plupart des langues à tons ponctuels, le ton caractérise une syllabe et chaque syllabe a un ton. Soit, par exemple, le lonkundo, langue à deux registres, parlé dans la région du Congo : avec un ton bas sur chacune des trois syllabes, *lokolo* y désigne le fruit d'un palmier. Avec un ton bas sur la première syllabe et un ton haut sur chacune des deux suivantes, *lokolo* veut dire « exorcisme ». Si nous notons le ton haut au moyen de l'accent aigu et le ton bas au moyen de l'accent grave, nous écrirons *lòkòlò* dans un cas, *lòkólò* dans l'autre; dans la même langue, *àtádómá* se traduira « tu n'as pas tué aujourd'hui » et *àtádómá* « tu n'as pas tué hier ». Il faut noter que ton haut et ton bas ont le même statut fonctionnel et que, par exemple, un mot n'a pas obligatoirement une syllabe à ton haut. Il est clair que, puisque les hommes, les femmes et les enfants qui parlent ces langues ont, comme partout ailleurs, des voix naturellement plus ou moins graves ou aiguës, un ton haut n'est reconnu comme tel que par contraste avec le ton des syllabes voisines.

3-28. Tons mélodiques

En face des langues à tons ponctuels, on trouve des langues à tons mélodiques où les tons ne se définissent plus par référence à un seul point de la courbe, mais où interviennent la direction ou les directions successives de cette courbe. Dans le cas le plus simple, on doit distinguer entre un ton montant et un ton descendant; à côté de ces deux tons, on peut trouver un ton uni, sans montée ni descente appréciable. A un ou plusieurs tons simples

caractérisés par une direction unique, on peut opposer un ton complexe caractérisé par un changement de direction. C'est ainsi qu'en suédois le mot *komma* « virgule » comporte un ton caractérisé par une direction unique, montante ou descendante selon les dialectes, et s'oppose ainsi au mot *komma* « venir » prononcé avec un ton descendant puis montant. Les tons mélodiques caractérisent assez souvent des segments correspondant aux syllabes, de telle sorte que chaque syllabe a son ton propre. Mais, comme on le voit par l'exemple suédois, il y a des langues où le ton mélodique caractérise des segments plus considérables que la syllabe : en effet la distinction indiquée entre les deux tons dans cette langue demande au moins deux syllabes pour se réaliser; un monosyllabe suédois ne saurait être accompagné d'un mouvement mélodique complexe.

Les tons mélodiques d'une langue peuvent appartenir au même registre. Ceci ne veut pas dire que le début d'un ton montant sera nécessairement de même hauteur que la fin d'un ton descendant, mais simplement que deux tons ne s'y distinguent jamais uniquement du fait de leur hauteur respective. Toutefois, il y a des langues qui combinent tons mélodiques et registres, celles où l'on distingue par exemple un ton montant haut d'un ton montant bas, chaque point de la mélodie du premier étant plus haut que le point correspondant du second.

La tension brusque des cordes vocales qui correspond à une montée rapide de la voix peut aboutir à une fermeture momentanée de la glotte; c'est pourquoi il est des tons qui sont moins caractérisés par une forme particulière du mouvement mélodique que par une brève interruption, ou même simplement une sorte d'étranglement de la voix. C'est un tel étranglement qui distingue essentiellement en danois *anden* « le canard » de *anden* « autre ». Dans certains usages vietnamiens, six tons, qui se répartissent en deux registres, peuvent être définis comme : 1) montant haut, 2) montant bas, 3) ponctuel haut, 4) ponctuel bas, 5) « étranglé » haut, et 6) « étranglé » bas. Comme on le voit, les tons ponctuels peuvent coexister avec les tons mélodiques. Ne sont dites « à tons ponctuels » que les langues où tous les faits tonals se laissent analyser en termes de tons ponctuels.

3-29. Les mores

On a parfois intérêt, pour simplifier la description, à considérer un ton mélodique simple comme une succession de deux tons ponctuels : un ton montant s'analysant en un ton bas suivi d'un ton haut, un ton descendant en un ton haut suivi d'un ton bas. Dans ce cas, chacun des segments caractérisés par un des tons ponctuels successifs est appelé more. Le recours à cette analyse est particulièrement indiqué dans le cas de langues à tons normalement ponctuels qui, de loin en loin, présentent des mouvements mélodiques dans le cadre d'une seule syllabe : soit, par exemple, une succession -tata- avec un ton haut sur la première syllabe et un ton montant sur la seconde. Il sera tout à fait indiqué d'analyser ce dernier en deux tons ponctuels successifs (bas, haut), surtout si, comme c'est fréquemment le cas, le ton montant se trouve avoir la même fonction grammaticale ou dérivationnelle que la succession d'un ton bas et d'un ton haut sur deux syllabes successives.

3-30. Tons et intonations

L'existence de tons, dans une langue, n'a pas pour effet de supprimer l'intonation : il reste normal que les cordes vocales y soient moins tendues au début de l'émission et qu'on y anticipe le relâchement des organes vers la fin de l'énoncé. Il est même compréhensible qu'on n'y renonce pas à jouer sur le fait qu'un énoncé dont la courbe mélodique ne descend pas paraît réclamer un complément, sous la forme d'une réponse par exemple. Voilà donc une situation où la même réalité physique, la fréquence des vibrations de la voix, est utilisée, dans la même langue, voire dans le même énoncé, à deux fins linguistiques différentes. On doit naturellement prévoir des interférences, puisque les nécessités de l'intonation pourront réclamer une montée là où le ton réclamera une descente et vice versa. On constate, en fait, qu'un ton haut en fin d'énoncé peut, chez le même locuteur, être beaucoup plus grave qu'un ton bas au milieu du même énoncé. Si la chute

mélodique est particulièrement rapide, il n'est pas rare qu'un ton linguistiquement haut soit physiquement plus bas que le ton linguistiquement bas qui précède. Tout ceci veut dire que les auditeurs, pour juger si un ton est haut ou bas, ne se réfèrent pas à la position de la voix par rapport à ce qu'on pourrait décrire comme le timbre normal du locuteur, mais qu'ils perçoivent comme haut ce qui est plus aigu et comme bas ce qui est plus grave que ce que la courbe de l'intonation laisserait prévoir à chaque point.

3-31. La mise en valeur accentuelle

L'accent est la mise en valeur d'une syllabe et d'une seule dans ce qui représente, dans une langue déterminée, l'unité accentuelle. Dans la plupart des langues, cette unité accentuelle est ce qu'on appelle couramment le mot. Dans des langues comme le russe, le polonais, l'italien ou l'espagnol, chaque mot présente une syllabe et une seule qui est mise en valeur, souvent aux dépens des autres syllabes du mot : c'est la première dans russe *gorod*, pol. *wyba*, ital. *donna*, esp. *mesa*, la deuxième dans russe *sobaka*, pol. *wysoki*, ital. *mattina*, esp. *cabeza*. Ceci vaut, en anglais et en allemand, pour les mots simples (non composés) comme *father*, *Vater* accentués sur la première, *career*, *Kartoffel* accentués sur la deuxième syllabe. Lorsque le mot est isolé, la mise en valeur accentuelle est toujours réalisée. Dans un contexte, cette mise en valeur peut être plus ou moins nette, et ceci n'est pas sans effet sur la valeur du message : il s'établit entre les différents accents d'un énoncé une hiérarchie, partiellement déterminée par des habitudes acquises, mais que le locuteur peut modifier pour faire varier le contenu de l'énoncé : en anglais, le message n'est pas le même si, dans l'énoncé *we did*, la mise en valeur de *we* l'emporte sur celle de *did* ou vice versa.

Les traits phoniques généralement utilisés pour la mise en valeur accentuelle sont l'énergie articulatoire, la hauteur mélodique et la durée, réelle ou perçue, de la syllabe accentuée. Dans bien des langues, la syllabe accentuée tend à être articulée de façon plus énergique, sur un timbre plus élevé et plus longuement que les

syllabes inaccentuées voisines qui contrastent avec elle, et c'est le degré d'énergie, de hauteur et de durée qui permet d'établir la hiérarchie des accents dans l'énoncé. Mais la nature physique de l'accent varie d'une langue à une autre : dans une langue comme le portugais, la durée contribue de façon décisive à la mise en valeur de la syllabe accentuée, alors qu'en castillan la voyelle de cette syllabe n'est pas plus longue que celle d'une syllabe non accentuée suivante. On a longtemps considéré l'accent de la plupart des langues de l'Europe d'aujourd'hui comme dynamique, c'est-à-dire caractérisé par un sommet de la courbe de l'intensité articulatoire. L'observation contemporaine semble indiquer que, dans une langue comme l'anglais, par exemple, la caractéristique permanente de tout accent est une variation rapide de la courbe mélodique. Ce trait serait toutefois le plus souvent accompagné et renforcé par un surcroît d'intensité et de durée.

3-32. Accents et tons

L'accent fait donc largement usage d'éléments mélodiques, plus sans doute qu'on ne l'a longtemps cru. C'est un trait physique qu'il a en commun avec les tons, et il est légitime de se demander si une même langue peut, dans ces conditions, présenter l'accent et les tons comme réalités linguistiques distinctes. En fait, il semble qu'on ne puisse parler d'accent dans les langues où toutes les syllabes sont susceptibles de recevoir un ton. Là où accent et tons coexistent dans une même langue, les tons ne s'opposent comme des unités distinctes que dans la syllabe accentuée. En d'autres termes, la mise en valeur d'une syllabe dans chaque unité accentuelle se fait aux dépens des possibilités de distinctions tonales dans les autres syllabes. Il y a donc des langues à tons sans accent, où chaque syllabe présente un ton distinctif, et des langues accentuelles à tons où chaque mot ou unité accentuelle ne peut avoir qu'un seul ton distinctif dont la place est liée à celle de l'accent. Dans ce dernier cas, on est tenté de voir, dans chaque ton, un type d'accent, et de dire, d'une langue qui distingue deux tons liés à l'accent, qu'elle présente deux types d'accent. Le suédois, où *anden* « l'esprit » se distingue de *anden* « le canard » par

un dessin mélodique différent, peut ainsi être présenté comme une langue à deux types d'accent, l'accent simple de *anden* « le canard » et l'accent complexe de *anden* « l'esprit ». On dit communément que le grec attique présentait deux accents différents, l'accent « aigu » et l'accent « circonflexe » (l'accent « grave » n'indiquant pas une unité linguistique distincte), qui ne s'opposaient que dans la dernière syllabe du mot lorsque celle-ci comportait une voyelle longue ou une diphtongue; cependant, pour bien distinguer les fonctions, il vaudrait mieux dire que, sous l'accent, lorsque celui-ci tombait sur la dernière syllabe, le grec opposait deux tons si cette syllabe contenait une voyelle longue ou une diphtongue.

3-33. Fonctions de l'accent

La fonction des tons est essentiellement distinctive : un ton n'existe qu'en opposition avec au moins un autre ton; aussi une langue a-t-elle *des tons*, jamais *un ton*. La fonction de l'accent est essentiellement contrastive, c'est-à-dire qu'il contribue à individualiser le mot ou l'unité qu'il caractérise par rapport aux autres unités du même type présentes dans le même énoncé; une langue a *un accent* et non *des accents*. Lorsque, dans une langue donnée, l'accent se trouve toujours sur la première ou la dernière syllabe du mot, cette individualisation est parfaite puisque le mot est ainsi bien distingué de ce qui précède ou ce qui suit. Là où la place de l'accent est imprévisible, doit être apprise pour chaque mot et ne marque pas la fin et le début de l'unité accentuelle, l'accent a une fonction dite culminative : il sert à noter la présence dans l'énoncé d'un certain nombre d'articulations importantes; il facilite ainsi l'analyse du message. Que sa place soit prévisible ou non, l'accent permet, en faisant varier l'importance respective des mises en valeur successives, de préciser ce message. Lorsque la place de l'accent n'est pas fixe, c'est-à-dire que la succession des phonèmes caractérisant l'unité ne permet pas de déterminer la syllabe qu'il doit frapper, comme c'est le cas en espagnol où la succession des phonèmes /termino/ ne permet pas de savoir s'il s'agit de *termino* « terme », *termino* /termino/ « je termine » ou

terminó « il a terminé », on est tenté d'attribuer à l'accent une valeur distinctive. Mais ceci ne serait acceptable que si l'on pouvait concevoir un mot espagnol /termino/ dont les trois syllabes seraient accentuées en même temps, un autre où aucune des trois syllabes ne serait accentuée, un troisième où /ter-/ et /-mi-/ seraient accentuées, tandis que /-no/ serait sans accent, etc. Ce qui peut avoir valeur distinctive, c'est la place de l'accent. Ce rôle distinctif de la place de l'accent est généralement épisodique, mais il peut acquérir une certaine importance, comme on le voit par l'exemple de l'anglais, où bien des paires de nom et de verbe phonématiquement homonymes, comme *an increase, to increase*, ou quasi homonymes, comme *a permit, to permit*, sont essentiellement distinguées par l'accent initial du nom et l'accent final du verbe. Ceci, cependant, ne doit pas faire oublier que la fonction fondamentale, commune à l'accent de toutes les langues qui le connaissent, est contrastive et non oppositive.

3-34. Rôle de l'accent dans l'identification du mot

Ce qui tend parfois à obscurcir le caractère fondamentalement contrastif de l'accent est le fait que, dans les langues où sa place dans le mot n'est pas prévisible, les auditeurs commencent à identifier le mot par référence à ce sommet qu'est l'accent : un mot espagnol comme *pasé* « je passai, j'ai passé » est tout d'abord identifié comme appartenant à un schéma accentuel /— ˈ /, puis, dans ce cadre, il est perçu comme distinct de *pasó* « il passa, il a passé » qui appartient au même schème, mais il n'y aura jamais confrontation, consciente ou inconsciente, avec *paso* « je passe » qui est de thème accentuel /ˈ — / et qui est, de ce fait, hors de cause dès que le schème /— ˈ / de *pasé* a été reconnu. C'est ce qu'on résume en constatant qu'un mot mal accentué n'est pas compris, même si les phonèmes qui le composent sont prononcés à la perfection. Ce qui explique que l'accent soit ainsi perçu en priorité, c'est essentiellement le fait qu'on identifie la syllabe accentuée par contraste avec les syllabes non accentuées voisines; ceci implique que tous les éléments nécessaires à l'identification sont offerts par le locuteur, réellement présents dans l'énoncé, et

enregistrés passivement par l'auditeur. Il n'en va pas de même des composants phonématiques qui ne sont identifiables que par une confrontation mémorielle avec les unités du système non présentes à ce point de la chaîne et qui sont en rapport d'opposition avec chaque segment successif de l'énoncé.

3-35. La hiérarchie des accents

Affirmer, comme on l'a fait ci-dessus, qu'une langue a un accent, et non des accents, semble contredire l'opinion reçue selon laquelle on doit distinguer, dans certaines langues, entre un accent principal et un accent secondaire : dans un mot anglais comme *opposition*, la première et la troisième syllabe sont accentuées, mais la mise en valeur de cette dernière est généralement plus nette; dans l'allemand *Augenblick*, il y a un accent principal sur *Au-* et un accent secondaire sur *-blick*. La place respective de ces deux accents n'est linguistiquement nullement indifférente, puisque c'est elle qui distingue entre *unterhalten* « tenir dessous », avec accent principal sur *un-* et l'accent secondaire sur *-hal-*, de *unterhalten* « entretenir » avec la distribution inverse. En fait, la distinction d'un accent principal et d'un accent secondaire ne suffit pas pour donner une description exhaustive du système accentuel des langues en question, parce qu'il y a, en théorie, dans un mot composé, autant de degrés accentuels distincts qu'il y a d'éléments ajoutés successivement : all. *Wachsfigur* « figurine de cire » a un accent principal sur *Wachs-* et un accent secondaire sur *-gur*, mais l'adjonction d'un troisième élément, dans *Wachsfigurenkabinett* « cabinet de figurines de cire », introduit un accent sur *-nett* qui est intermédiaire entre le principal de *Wachs-* et celui, moins net, de *-gu-*.

Dans une langue comme l'allemand, la situation est claire : chaque élément de composé conserve l'accent qui le caractérise comme mot indépendant : la seconde syllabe de *Figur* aura toujours une mise en valeur, que *Figur* soit employé comme membre autonome de l'énoncé ou comme élément de composé. La situation est tout autre dans une langue comme le russe où tous les éléments de composé sauf un perdent leur accent propre : *nos*

« nez » perd son accent et le timbre propre de sa voyelle dans le composé *nosoróg* [nəsa'rok] « rhinocéros »; dans l'équivalent allemand *Nashorn*, au contraire, chacun des deux éléments garde son accent avec simplement subordination de celui de *-horn* à celui de *Nas-*. On résumera tout ceci en disant que l'unité accentuelle est le mot en russe, le lexème en allemand.

La situation en anglais se complique du fait qu'une grosse masse du vocabulaire de cette langue est formée d'emprunts par voie orale au français médiéval et, plus récemment, sous forme écrite, au latin et au grec classiques. Ces mots sont adaptés aux schèmes accentuels du vocabulaire traditionnel : *adduction* et *arisen* présentent tous deux le schème — / —, *orthodoxy* et *underlying* sont l'un et l'autre du schème // — / —, *crucifixion* et *understanding* du schème / — // —, etc. Ce qui distingue toutefois, des mots germaniques, les éléments plus récents, c'est une individualité sémantique et phonique moins nette des composants du mot : aucun anglophone n'aura de difficulté à identifier *under-* dans *underlying*, avec l'adverbe et la préposition *under*; mais même si *ortho-* est senti comme une unité formelle indépendante, peu de gens seraient capables d'attacher à cet élément une valeur définie. Il est vrai que ceci vaut également de *under-* dans *understanding*; dans le même sens, quel Allemand pourrait identifier sémantiquement le *unter-* de *untersagen* « interdire »? Aussi est-il licite de ranger *ortho-*, *-doxy*, *cruci-* et *-fixion* parmi les unités accentuelles de l'anglais au même titre que *under-*, *-lying* ou *-standing*.

On notera que l'intensité ne semble pas intervenir dans la mise en valeur accentuelle des syllabes qui suivent l'accent principal; que ce qui distingue, en fait, le verbe anglais *separate* (schème // — /) de l'adjectif *separate* (schème // — —) est la netteté de l'articulation de la troisième voyelle.

Il est clair que l'allemand et l'anglais, comme d'ailleurs les langues germaniques en général, diffèrent de la majorité des autres langues en ce qu'ils conservent à l'intérieur du mot composé la hiérarchie des accents qui est générale dans la proposition ou dans la phrase. Cette hiérarchie ne saurait se limiter à deux degrés que si la composition se limite elle-même à deux termes, ce qui n'est

pas le cas. L'adjonction d'un nouvel élément à un composé peut toujours aboutir à introduire dans ce composé un degré accentuel supplémentaire. La description complète d'une langue présentera naturellement une analyse de la hiérarchie des accents dans les unités qui groupent plusieurs unités accentuelles. Dans la plupart des langues, ces unités seront plus vastes que le mot; dans certaines autres, dont les langues mentionnées ci-dessus, ces unités incluront également le mot.

IV. La démarcation

Grenzsignale

3-36. La démarcation accentuelle

La fonction contrastive, plus spécifiquement culminative (3-33), de l'accent peut se préciser en fonction démarcative là où l'accent, par sa place dans le mot ou l'unité accentuelle, marque les limites de ce mot ou de cette unité. Si l'accent est, comme en tchèque, en hongrois ou en islandais, sur la syllabe initiale, cette fonction est parfaitement assurée. Un accent, comme celui du latin classique, qui est fixe, mais dont la place est déterminée par la quantité syllabique, c'est-à-dire, en dernière analyse, le choix des phonèmes successifs, est moins efficace, puisqu'une succession de quatre syllabes brèves, accentuée sur la première et la quatrième, ne permet pas de déterminer à coup sûr où se trouve la limite entre les deux mots : dans une succession comme *bónacallgula*, les accents ne permettent pas de savoir s'il faut couper *bónacallgula* ou, comme le sens l'indique, *bóna callgula*.

3-37. Autres moyens démarcatifs

Les traits démarcatifs autres que l'accent sont représentés, soit par des phonèmes, soit par des variantes de phonèmes ou des traits non distinctifs, soit encore par des groupes de phonèmes qui, dans la langue à l'examen, n'apparaissent qu'à l'initiale ou à la finale du mot ou d'une autre unité significative : le /h/ de l'an-

glais est, en même temps, phonème et signe démarcatif : un mot d'emprunt comme *mahogany* s'est adapté au schème de *behaviorist* où *be-* est suivi d'une frontière de monème; le coup de glotte [ʔ] de l'allemand est normalement un signe démarcatif non distinctif; en tamoul, les phonèmes que l'on peut noter /p t k/ ne sont aspirés qu'à l'initiale du mot; en allemand, une combinaison de phonèmes comme /-nm-/ ne peut exister que du fait de la rencontre de deux monèmes dans *unmöglich* par exemple. Dans certaines langues, en finnois notamment, certaines voyelles /a o u/ ne se retrouvent pas dans un même mot avec certaines autres /ä ö y/; le passage, dans un énoncé, d'une syllabe en /a o/ ou /u/ à une syllabe en /ä ö/ ou /y/ marque donc le passage d'un mot à un autre.

On parle de signes démarcatifs négatifs lorsqu'un phonème, une variante ou un groupe de phonèmes n'apparaît jamais qu'à l'intérieur du mot ou du monème; c'est le cas par exemple des phonèmes /d/ et /ŋ/ en finnois. Dans cette même langue /m/ n'apparaît jamais à la finale et n'existe à l'initiale que devant voyelle. Ceci implique qu'une combinaison comme /mk/ ne pourra être qu'interne.

Le parler franco-provençal d'Hauteville illustre bien comment un accent dont la place n'est pas complètement prévisible, et qui ne saurait à lui seul indiquer les limites du mot, peut se combiner avec d'autres traits pour assurer une démarcation parfaite. L'accent, à Hauteville, peut être sur la dernière syllabe du mot, comme dans /pö'tä/ « creux », /be'rë/ « bérêt » ou /pe'so/ « échalas », ou sur l'avant-dernière, comme dans /'fätä/ « poche » ou /'berë/ « boire », et ne permet pas de déterminer où se termine le mot. Cependant, si l'accent tombe sur la dernière syllabe, la voyelle (qui est toujours finale ou suivie de /r/) aura une durée assez courte, aussi bien si elle est phonologiquement non brève, comme dans /pe'so/, que brève, comme /pö'tä/ ou /be'rë/. Mais si l'accent tombe sur l'avant-dernière syllabe, la voyelle de cette syllabe sera allongée considérablement si elle est phonologiquement non brève, comme dans /'berë/ prononcé ['be:rə]. Si cette voyelle est phonologiquement brève, c'est la consonne suivante qui sera allongée, voire même doublée : alors que /pö'tä/ se prononce [pö'ta] avec un [t] bref, /'fätä/ se prononce ['fatta] avec un [t] qui s'entend dans l'une

et l'autre syllabes. Ceci implique que ceux des accents qui n'entraînent aucun allongement marquent la dernière syllabe du mot, tandis que ceux qui sont accompagnés d'un allongement soit de la voyelle, soit de la consonne suivante marque la syllabe comme pénultième.

V. Utilisation des unités phonologiques

3-38. Fréquence lexicale et fréquence dans le discours

Nous savons que les latitudes phonologiques d'une langue ne sont jamais intégralement utilisées, loin de là. Soit deux phonèmes consonantiques français pris au hasard : /ʃ/ et /d/; /ʃ/ peut figurer devant n'importe quelle voyelle et /d/ après n'importe quelle d'entre elles; quatorze phonèmes vocaliques figurent en syllabes couvertes; il y a donc quatorze monosyllabes possibles du type /ʃ/ + voyelle + /d/. De ces quatorze, est seul attesté /ʃod/ écrit *chaude*, si l'on exclut le nom propre *Chedde* connu par l'explosif la *cheddite*. Un autre choix, celui de /s/ et /k/ par exemple, aurait donné sept formes existantes sur quatorze possibles. Les différentes unités phonologiques d'une langue sont utilisées de façon très inégale. Certains phonèmes se retrouvent dans de nombreux mots d'utilisation fréquente, d'autres sont d'un emploi beaucoup plus rare. En français, par exemple, le phonème /t/ se retrouve dans de nombreux mots (fréquence lexicale) et il apparaît souvent dans les énoncés (fréquence dans le discours); parmi les voyelles, /i/ est fréquent aussi bien dans le lexique que dans les énoncés; /l/, qui est probablement moins fréquent que /t/ dans le lexique, est plus fréquent dans le discours, parce qu'il apparaît dans l'article défini; le phonème /ñ/ est généralement rare, qu'on fasse le compte dans un dictionnaire ou dans un texte; il en va de même du phonème /œ/, encore que la fréquence dans le discours de ce dernier soit améliorée par l'emploi de /œ/ comme

masculin de l'article défini.

3-39. Les combinaisons de phonèmes

La façon dont les phonèmes d'une langue peuvent se grouper pour former les signifiants ressort de la comparaison des inventaires d'unités distinctives dans les différentes positions. Il est toutefois utile d'explicitier la chose, et, ce faisant, de tenir compte, bien entendu, des traits prosodiques. Une méthode assez indiquée consiste à dégager tout d'abord les unités qui peuvent, à elles seules, constituer un signifiant isolable et celles qui, non attestées dans cet emploi, peuvent apparaître dans les mêmes inventaires que les premières. On dégage ainsi, dans beaucoup de langues, ce qu'on appelle les voyelles : en français, /o/ *eau*, /i/ *y*, /ü/ *eu*, *eut*, etc., constituent des signifiants isolables; /ò/ (o « ouvert ») ne peut pas constituer un signifiant isolable, mais apparaît dans les mêmes inventaires que /o/, /i/ et /ü/ : par ex. dans *molle*, *môle*, *mille*, *mule*. On recherche ensuite les phonèmes et les combinaisons qui se rencontrent avant les voyelles et après les voyelles. Ceci nous donne les groupes de consonnes qui peuvent figurer à l'initiale et à la finale de signifiant. Il reste alors à vérifier si les groupes internes compris entre deux voyelles du même signifiant sont toujours analysables en une succession d'un groupe final et d'un groupe initial. C'est bien ce qui se passe pour le groupe /kstr/, en français, qui s'analyse en un groupe final /-ks/ (cf. *fixe*, *ex*) et un groupe initial /tr-/ (cf. *très*, *tranche*). Mais ceci n'est pas toujours le cas : en finnois, par exemple, le groupe /-ks-/ figure entre voyelles, mais si /s/ peut figurer à l'initiale devant voyelle, /k/ n'existe pas à la finale. Dans un cas de ce genre, il faudra prévoir une liste de groupes internes. On n'oubliera jamais de faire intervenir le conditionnement prosodique : il est fréquent que les combinaisons d'unités distinctives ne soient pas les mêmes sous l'accent, avant l'accent et après l'accent.

3-40. La forme canonique

L'examen des combinaisons de phonèmes et d'unités prosodiques dans le cadre du signifiant minimum révèle que, dans

beaucoup de langues, le monème isolable tend à prendre une forme déterminée : en anglais et en allemand, il comporte le plus souvent une syllabe dont la voyelle, diphtonguée, longue ou brève, est soit initiale, soit précédée de n'importe quel phonème ou groupe de phonèmes consonantique licite à l'initiale; si la voyelle est brève, elle est obligatoirement suivie d'une ou de plus d'une consonne; si elle est longue ou diphtonguée elle peut également être finale; cette syllabe, qui est accentuable, peut être suivie d'une syllabe inaccentuée dont la voyelle, généralement de timbre [ə], peut être suivie d'une consonne ou, plus exceptionnellement, d'un groupe de consonnes. Si l'on désigne les voyelles accentuables par *v* si elles sont non brèves, par *ṽ* si elles sont brèves, les voyelles inaccentuées par *v*, et les consonnes ou groupes de consonnes par *c*, on obtient les formules (c)*v*(c*v*c) et (c)*ṽ*c(c*v*) où sont facultatifs les éléments placés entre parenthèses; angl. *I* all. *Ei* sont de type *v*, angl. *ill*, all. *all*, de type *ṽc*, angl. *fee*, all. *roh* de type *c*v**, angl. *fill*, *trill*, *strip*, *strict*, all. *voll*, *tritt*, *streng*, *Takt* de type *c*v*c*, angl. *wonder*, *bottle*, all. *Mutter*, *Schatten* de type *c*v*c*v*c*, etc.

La forme normale des monèmes isolables d'une langue est dite parfois forme canonique. La forme canonique en chinois est le monosyllabe, et dans les langues sémitiques trois consonnes, avec ou sans voyelles intermédiaires. Ce sont là des langues où cette notion a un sens évident. Il est plus difficile de dégager une forme canonique pour le français par exemple. On notera toutefois que, dans le langage courant, les mots longs tendent à se réduire à des dissyllabes du type *méto*, *vélo*, *télé* ou *té-vé*.

3-41. La « morphophonologie »

On est souvent tenté d'inclure dans la présentation de la phonologie d'une langue un examen des alternances vocaliques ou consonantiques telles que celles de *eu* et de *ou* dans *peuvent*, *pouvons*, *meurent*, *mourons*, *preuve*, *prouvons*, etc., ou encore les inflexions de l'allemand qu'on groupe sous le terme de *Umlaut* et qui servent pour former des pluriels comme *Bücher* ou des formes verbales comme *fällt* ou *gibt*. Cet examen, pratiqué sous